

# NORMANDS DE NORMANDIE ET NORMANDS D'ITALIE

Sur la signification  
du « fait normand »

Le Congrès de Bari — auquel je me faisais fête de participer et que je ne pourrai suivre, à mon grand regret, que par la pensée —, me paraissait une bonne occasion de reposer « in situ » et devant les spécialistes les plus qualifiés un problème classique, mais qui devient facilement académique, celui de la signification, de la « Bedeutung », des Normands dans l'histoire. Le question avait été posée au Congrès international des Sciences Historiques d'Cslo (1928); elle fut à nouveau à celui de Zurich (1938), où je dus introduire la discussion, comme professeur d'histoire de Normandie à la Faculté des Lettres de Caen. Mes conclusions, qui minimisaient l'importance d'un « fait normand » pris en lui-même, furent approuvées par les représentants de pays, comme la Pologne, en défense contre un annexionisme historique viking (ou varègue); mais le problème ne pouvait qu'être effleuré sur les bords de la Limmat. Je ne m'en crus pas moins autorisé à les reprendre dans mon *Histoire de la Normandie* (1), dans mes *Angelins de Naples* (2) et dans le chapitre sur « L'Italie médiévale » de l'*Histoire Universelle* dont j'ai été appelé à prendre la direction à la mort de René Grousset (3). Il m'a paru, à lire l'excellente étude de l'un de mes successeurs à Caen, M. Lucien Musset, sur « Le monde scandinave », parue dans le même volume, que les plus récents normannisants n'avaient pas une position différente. Mais j'aurais aimé prendre l'avis de nos collègues italiens. Peut — être pourraient — ils en discuter.

Point ne s'agit maintenant, de protester, comme il était peut-

---

(1) Paris, P. U. F., 2<sup>e</sup> ed., 1948.

(2) Paris 1954.

(3) I, II, Paris, Gallimard, 1957.

être bon de le faire en 1938, contre la notion de la « *Bedeutung* » d'un peuple que le programme de Zurich imposait aux historiens. Personne ne m'a paru, au Congrès de Rome, il y a deux ans, vouloir ressusciter cette transposition de l'idée de mission providentielle. Mais, même à s'en tenir aux « significations » les plus terre-à-terre, celles que l'on peut prêter aux Normands semblent bien contestables.

Peut-on parler de race commune à propos des population dominantes du Royaume et de la Normandie médiévale? Pour cette dernière, le plus vieux des chroniqueurs, Dudon de Saint-Quentin, assure bien que les vikings avaient à tel point ruiné et dépeuplé la Neustrie avant de s'y installer qu'elle était vide d'habitants, en sorte que la race noroise s'y serait trouvée dans les meilleures conditions pour rester pure jusqu'au moment où elle essaima dans l'Italie méridionale. Mais, de son propre aveu, les envahisseurs avaient laissé au moins une femme dans la future Normandie; et c'est précisément cette Popa, Poupe ou Poupée de Bayeux, que Rollon, étrangement insoucieux de la pureté de son sang, épousa « *more danico* », c'est-à-dire sans trop de façons, elle dont il fit la mère des ducs de Normandie. Dans le fait, il restait naturellement un fond important de population plus ou moins anciennement indigène sur les côtes de la Manche quand les Normands s'y établirent, et ceux-ci n'étaient pas assez nombreux pour submerger les autres éléments et donner au pays une unité ethnique qu'il n'avait pas eu jusque là. Quant au type blond et de haute taille de la province, les régions où on le trouve sont aussi celles de peuplement germanique (et plus tard anglais).

Si l'histoire des Normands en Normandie même ne paraît pas avoir de signification raciale sûre, il va de soi qu'elle en a encore moins pour les pays que les descendants des vikings, partant de cette première base, conquièrent par la suite. En Angleterre et surtout dans l'Italie méridionale et en Sicile, ils se trouvaient en une telle infériorité numérique que leurs caractères ethniques déjà mélangés ne pouvaient que disparaître rapidement, du moment qu'ils s'alliaient à la population locale.

Une race peut disparaître ou du moins s'atténuer, su point de vue physique, sans que le complexe psychique et culturel auquel elle servait de support disparaisse avec elle. Mais il faut pour cela qu'il s'agisse d'une minorité de supériorité culturelle incontestable. Or, sans nier l'intérêt de la civilisation nordique, il est hors de doute qu'elle ne soutenait pas la comparaison avec celle, latine, germanique et chrétienne, que les vikings trouvèrent en Neustrie. Aussi, dès la troisième génération installée dans ce pays, les conquérants

étaient-ils obligés d'apprendre aux enfants le norois, comme une langue étrangère, pour qu'ils pussent entretenir des rapports avec les Scandinaves qui venaient périodiquement les secourir ou prendre part à leur fortune. Et l'on doit se contenter, comme traces de la civilisation nordique en Normandie, d'assez nombreux noms de lieux, de plus rares mots de la langue courante et de dispositions de l'habitat rural (les fermes entourées d'un quadrilatère de levées de terre plantées d'arbres). Il ne reste rien des sagas nordiques dans la littérature normande : c'est en chantant les exploits de Roland et non ceux de Rollon que les compagnons de Guillaume allèrent au combat qui leur livra l'Angleterre. Pour ceux de leurs compatriotes qui essaierent dans l'Italie méridionale et en Sicile, ils se désintéressèrent bien vite des gestes de leurs ancêtres. Le français dialectal qu'ils parlaient ne survécut pas à leur transposition : l'*Histoire des Normands* d'Aimé du Mont-Cassin, primitivement écrite en latin, ne se présente à nous en un français approximatif que pour avoir été traduite au XIV<sup>e</sup> siècle, au profit d'un comte de « Mélière », en qui je vois le comte de Malte Angelo Acciaiuoli, fils de Nicola, le grand-sénéchal de Jeanne Ière. Il est d'ailleurs curieux de constater que l'épopée normande n'a jamais eu grande fortune en Italie comme thème littéraire. Si le folk-lore se souvient encore de Roger et de Tancrède, c'est comme il se souvient de Roland et en leur faisant partager le destin mythique de ce dernier : on sait qu'il ne faut pas donner trop d'importance aux textes recueillis par Vigo.

Nous ne chercherons pas davantage une signification économique commune aux Normands de Normandie et à ceux du Royaume. Il peut être vrai que les Varègues et l'expansion scandinave en Russie aient ouvert ou rouvert de grandes voies du trafic maritime, mais il y aurait quelque paradoxe à faire des raids nordiques sur les bassins des fleuves français et de l'épopée normande en Italie des entreprises de grand commerce. Mlle Ceci, dans son beau travail *Normanni di Inghilterra e Normanni d'Italia* (4), ne signale pour cette époque « aucune trace de commerçants de l'Italie méridionale en Angleterre ni de commerçants anglais dans l'Italie méridionale » : on n'en trouve pas davantage d'échanges suivis entre Normands de Normandie et du Royaume. On sait que le grand commerce maritime par le détroit de Gibraltar ne s'établit d'une manière régulière qu'avec l'interruption de la voie de terre par la Guerre de cent ans.

(4) V. « Archivio scientifico dell'Ist. Sup. di Sc. econ. e comm. di Bari », vol. VII, et, tirage à part, 1934.

Aurait-il eu tendance, aux temps dont nous parlons, à s'instaurer entre Normands de la Manche et Normands du Royaume qu'il aurait été entravé par Gênes ou par Pise, jalouses de leur monopole en Méditerranée au point de détruire Amalfi en 1135 et d'interdire aux navires provençaux, en 1156, l'accès des ports de l'Italie du Sud.

Est-ce dans le domaine de la politique et des institutions que nous trouverons la communion normande recherchée? Les relations personnelles auraient pu l'établir. Haskins et Mlle Ceci en ont donné de nombreuses preuves en ce qui concerne les rapports de l'Angleterre et du Royaume. Pour ce qui est de la Normandie, rappelons, après eux, que des étudiants normands fréquentèrent l'école de médecine de Salerne; que des moines de Saint-Evroult fondèrent les monastères de Mileto et de Santa Eufemia de Venosa; qu'un archevêque de Rouen et un évêque de Bayeux eurent des liens de parenté avec Guillaume II de Sicile; que l'évêque du Contentin Geoffroy visita la Sicile au temps de Robert Guiscard. Quelques noms, dont certains importants, mais s'étalant sur cent-cinquante ans: rien d'une sorte de symbiose des deux peuples ou de leur « *intelligentzia* ». Il est vrai que l'on parle parfois d'« empire normand », mais ce n'est qu'un mot. Il ne serait pas plus juste de considérer l'Italie méridionale et la Sicile comme des « colonies » de la Normandie.

Reste « l'Etat normand », comme un type de construction politique que l'on retrouverait en Normandie, en Angleterre et dans le Royaume, et qui établirait bien une sorte d'unité entre ces pays. On sait le magnifique éloge fait par Croce du royaume normand de Sicile:

« lo Stato che splendette modello a tutti gli altri d'Europa nel dodicesimo e tredicesimo secolo, il primo Stato opera d'arte (come lo chiamò il Burckhardt), dove prima si ebbe legislazione non barbarica e amministrazione e finanza ordinate, dove primo governarono sovrani ch'erano uomini di stato, e ministri diplomatici che servivano gl'interessi dello Stato, dove prima s'affermò l'idea della monarchia assoluta, laica e illuminata, donde con Taddeo da Sessa partì per la prima volta l'appello dal papa al concilio ».

Hommage que les historiens se plaisent à répéter. Mais la suite de la page de Croce est plus importante pour notre propos:

« Quale la genesi e il carattere di quella monarchia? Come sorse? Sorse per opera di una gente dotata di grandi attitudini guerriere e politiche, o piuttosto di alcuni geni creatori di Stati, il forte e astuto Roberto Guiscardo, il cauto e perseverante conte Ruggiero e l'accortissimo politico che fu il secondo Ruggiero » (5).

---

(5) *Storia del regno di Napoli* (Bari 1925), pp. 5-6.

Explication contradictoires. « Per opera di una gente dotata di grandi attitudini guerriere e politiche »: c'est reconnaître de spécifiques vertus normandes, une « signification normande » en matière politique. Ou y serait d'autant plus porté qu'un même éloge est fait par les historiens des autres. Etats normands, celui de Normandie et celui d'Angleterre. Aussi les « storiografi francesi » ne sont pas les seuls, pour parler comme M. Pontieri (6), à se complaire « di vedere in quei lontani figli della Normandia coloro che in un paese stremato di forza portarono la luce viva della propria civiltà, che fu la linfa vitale della risurrezione di tutto un popolo ».

Du moins ces généralisations ne sont guère le fait des Normands, historiens ou non, gens prudents qui, prétende-on, répondent volontiers aux questions « Peut-être bien que oui, peut-être bien que non » en quoi ils se rencontreraient avec bien des Italiens. L'apport normand dont on parle devrait se matérialiser en institutions communes à tous les pays dominés par les descendants de vikings. De fait, certains nous présentent bien des institutions spécifiquement normandes. Mais, à y regarder de près, on ne trouve qu'imprécisions et divergences. Citons ce qu'en dit Mlle Ceci (7):

« Varî gli scrittori, varie le opinioni in proposito: alcuni, specie gli Inglesi ed in Italia il Gregorio, hanno ritenuto l'organizzazione del nostro Regno meridionale ricalcato su quella anglo-normanna, riportando ad essa anche quegli istituti che presentano tracce evidenti delle precedenti dominazioni araba e bizantina nel Mezzogiorno d'Italia; altri, viceversa, rilevarono un'influenza in direzione opposta, per opera specialmente della corte di Ruggero in Sicilia dal 1137 fino al 1158, anno in cui raggiunse l'Inghilterra, chiamato da Enrico II ad occupare un alto posto allo Scacchiere. L'Amari insiste sulla derivazione del sistema fiscale di Sicilia da quello dei Califfi Fatimiti, mentre il Besta e il Garufi lo riportano all'antico ordinamento romano continuato nel bizantino, e ad esso riallacciano lo Scacchiere inglese, che il Davis vuole di origine prettamente locale e l'Haskins invece con tracce di preesistenti consuetudini normanne. Lo Chalandon riconnette i *giustizieri provinciali*, istituiti da Ruggero II nel 1135 « pro conservanda pace per totam terram » ai *missi carolingi* della Corte franca, e specialmente ai *justiciarii itineranti* di Normandia che Ruggero avrebbe imitati in Sicilia; mentre il Leicht ne traccia l'influenza in direzione diametralmente opposta, e la Jamison, il Monti e il Besta li rapportano ai giudici tematici della amministrazione bizantina, e specie al *megas crites* di tutta la Calabria che il Sovrano avrebbe da questa regione generalizzato a tutto il Regno.

Nè è mancato infine chi ha ritenuto tutta la storia gloriosa di questo nostro Regno meridionale come estranea all'Italia, e tutta francese, perchè francesi ne furono i fondatori ».

Mlle Ceci n'a-t-elle pas remarqué que ce dernier avis, de Jean Longnon, était, au fond celui de Croce? « Ciò che fece difetto alla

(6) *Tra i Normanni dell'Italia meridionale* (Naples 1948), p. 178.

(7) *Normanni d'Inghilterra e Normanni d'Italia*, p. 4-5 (tirage à part).

(8) *Storia del Regno di Napoli*, p. 11.

politica e civiltà normanno-sveva, écrit-il (8), fu il carattere indigeno e nazionale ». Et de cette « storia di somma importanza pel progresso statale e civile d'Europa nel medioevo », il déclare en une formule définitive qu'elle « fu rappresentata sulla nostra terra e non generata dalle sue viscere » (9). L'élément essentiel et déterminant de toute cette glorieuse épopée est bien constitué par des étrangers. Non pas, on l'a vu, par un peuple normand doué de grandes aptitudes guerrières et politiques, mais par des « geni creatori di Stati », qui n'en étaient pas moins des Normands. La correction a son importance, comme correspondant mieux à la réalité historique, et comme témoignage des conceptions « héroïques » et « carlyliennes » de notre Maître. J'avoue que je ne suis qu'à moitié convaincu, et je plaiderais volontiers, avec, notamment M. Pontieri, l'importance prééminente des données que les Normands, chefs ou grégaires, trouvèrent en Italie méridionale et en Sicile.

L'étude sans parti-pris des institutions me semble la prouver. Mais le fait est éclatant lorsque l'on considère les édifices et les oeuvres d'art de l'époque normande. Certes la tentation est grande, pour qui arrive de Normandie, avec le souvenir et l'amour des monuments normands, de l'Abbaye aux Hommes et de la Trinité de Caen, de chercher à en retrouver les dispositions et la décoration dans telle ou telle église du Royaume. Mais, si l'on sait se contenter de regarder, on se rallie à l'opinion de Francesco Valenti (10):

« L'arte rimane in ogni regione da loro (*i Normanni*) conquistata quella che la locale civiltà aveva in quella determinata regione fino allora prodotto. Scarsissimi sono gl'influssi d'arte che con loro i Normanni portano dalle terre da dove provengono, sì che l'arte fiorita sotto la loro dominazione non è arte normanna ma... arte pugliese, arte campana, arte calabrese, arte siciliana dell'XI e XII secolo ».

A l'exception naturellement de quelques monuments aberrants, témoignant de la nostalgie d'étrangers, tel l'archevêque de Palerme Walter of Mill.

Allons plus loin. Mgr Pottino employait, à propos des peintures et des mosaïques de Palerme (11), les termes d'« unité organique » et d'« admirable synthèse ». Plus prudent et plus heureux était

(9) P. 25.

(10) *Il regno normanno* (Messine et Milan 1932), pp. 197-198.

(11) *Musaici e pitture nella Sicilia normanna*, in « Archivio Storico Siciliano », 1932.

(12) *L'architettura arabo-normanna ed il rinascimento in Sicilia*, Milan 1914.

Arata, lorsqu'il parlait(12), d' « art extraordinairement éclectique, plus unifié par l'histoire que par la collaboration effective ». Mais cet éclectisme est-il volontaire? La plupart des historiens le pensent, et en font hommage aux princes normands. « Anche nell'atteggiamento dello Stato verso le classi sociali, écrit Besta(13), abbiamo riscontrata l'orma profonda della genialità del fondatore del regno. Abbiamo constatato insieme come, lasciando libero giuoco alle intime forze, le convergesse verso un fine unico ». Et un peu auparavant(14): « Superando i propri egoismi personali e di stirpe quei Normanni, superbi artieri di edifici statali, diventarono gli interpreti di tutto un popolo ». C'est leur prêter des plans bien établis et soigneusement exécutés, avec un bien remarquable altruisme.

Leurs qualités, disons plutôt leurs dispositions, me semblent toutes différentes. « Les Vikings, écrit Lucien Musset(15), se montrèrent étonnamment réceptifs. Féroces et rapaces, ils n'avaient du moins guère de préjugés contre les civilisations étrangères et s'assimilèrent une infinité de coutumes et de croyances celtiques, anglo-saxonnes, allemandes, voire saxonnes ou slaves ». Ajoutons italiennes, grecques et arabes, en ce qui concerne leurs descendants du Royaume.

On me permettra de reprendre ici pour conclure, ce que j'en disais dans mon *Histoire de la Normandie*(16):

« Donc ni race, ni culture, ni institutions normandes: un esprit normand. On y a souvent fait allusion, en le parant de beaux noms, « remarquable facilité d'adaptation », « ductilité », « plasticité », et l'on reprendrait volontiers à ce sujet le (*maurrassien*) terme d' « empirisme organisateur ». Ne serait-ce pas plutôt d'abord ce défaut d'imagination et de logique politiques, même cette paresse que l'on a signalés chez les Anglais? Pour des gens de cette nature, il n'est nul besoin de modifier ce qui fonctionne bien et dont on peut s'arranger. Cette aversion des changements gratuits facilita, partout où ils se fixèrent, l'établissement des Normands.

Mais le vrai conquérant n'est pas un dilettante: c'est un avide. Ne demandant pas mieux que de laisser les choses en l'état dans les pays conquis, il en requiert le rendement maximum. De là la concentration des institutions locales en un Etat fort. C'est ce souci qui, en amenant le chef à rassembler, à surveiller et à presser les activités des pays conquis, a créé dans les Etats

(13) *Il regno normanno*, p. 66.

(14) P. 56.

(15) *Le monde scandinave*, t. II de l'*Histoire Universelle*, p. 1087.

(16) Pp. 58-59.

normands l'Etat moderne dont on leur donne la gloire. Haskins a dit le mot définitif en comparant les Normands au levain.

Le grand intérêt de leur histoire au Moyen âge est donc de présenter aux historiens un type assez pur de conquérants n'apportant que leur volonté de conquête et d'exploitation, et de les faire réfléchir sur cet élément dynamique et centralisateur et sur les conditions qu'il doit trouver dans les milieux conquis pour y exercer, par la concentration et l'exaltation des données locales, une influence profonde d'unification et de développement ».

EMILE G. LÉONARD